

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1969-1970

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 25 novembre 1969.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour 1970, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME IV

DEFENSE NATIONALE

Section Forces terrestres.

Par M. Pierre de CHEVIGNY,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. André Monteil, *président* ; Raymond Boin, Jean Périquier, Pierre de Chevigny, *vice-présidents* ; Jean de Lachomette, Georges Repiquet, M. le général Antoine Béthouart, *secrétaires* ; Edmond Barrachin, Maurice Bayrou, Jean Bène, Charles Bosson, Serge Boucheny, Marcel Boulangé, Louis Brives, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Léon Chambaretaud, Jacques Duclos, Baptiste Dufeu, Pierre Giraud, Robert Gravier, Raymond Guyot, Louis Jung, Alfred Kieffer, Emmanuel Lartigue, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Jean Legaret, Marcel Lemaire, Jean Lhospied, Ladislav du Luart, Louis Martin, Michel Maurice-Bakanowski, Gaston Monnerville, Roger Morève, André Morice, Léon Motais de Narbonne, Dominique Pado, Henri Parisot, Vincent Rotinat, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Vassor, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 822 et annexes, 835 (tomes I à III et annexes 41, 42 et 43), 839 (tome II) et in-8° 150.

Sénat : 55 et 56 (tomes I, II, III et IV, annexes 32 et 33) (1969-1970).

Lois de finances. — Armées.

Mesdames, Messieurs,

Le projet de budget des Forces terrestres pour 1970 présente les mêmes caractéristiques que le budget d'ensemble des Armées. C'est un budget de circonstance qui s'inscrit dans les mesures du redressement économique national tout en sauvegardant l'essentiel à la veille du troisième plan et d'une nouvelle loi sur le recrutement qui doit fixer la durée du service actif à douze mois.

Dans l'ensemble et fort heureusement les effectifs sont maintenus et nos forces terrestres conservent leur structure actuelle : Division type 67, souvent encore avec des retards anciens, pour nos forces de manœuvre et revalorisation de nos régiment de D. O. T. par l'adjonction d'une troisième compagnie décidée en 1969.

Certes, l'effort, cependant limité, fait en 1969 pour rattraper une partie du retard sur la deuxième loi de programme ne peut être maintenu au même taux, mais aucun programme important n'est abandonné. Notons, en particulier, que la cadence de sortie des chars AMX 30 est maintenue à 13 par mois et que 1970 verra le lancement d'une première tranche de blindés légers destinés à remplacer les AMX 13 qui arrivent en fin de carrière. Cependant, il a fallu consentir l'abandon de quelques programmes mineurs et surtout des étalements de programme. Le retard pris dans la réalisation du plan de modernisation en sera, ainsi, aggravé.

Ce budget atteint 7.870 millions de francs en crédits de paiement pour l'ensemble des dépenses ordinaires et des dépenses en capital. Son taux de croissance, sur 1969, est de 5,6 %, alors que celui du budget de la Défense nationale est de 4,7 % et celui de l'Etat de 6,2 %. La part des crédits des forces terrestres dans le budget des armées reste, avec 28,9 %, du même ordre que l'année dernière.

C'est donc un budget qui exige une gestion plus serrée du fonctionnement de l'Armée de Terre parce qu'il correspond aux impératifs du moment, mais laisse la liberté de choix dont vous aurez à discuter lors de l'étude du troisième plan.

CHAPITRE I

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES FORCES TERRESTRES

A. — EVOLUTION DU TITRE III

Le titre III du budget des Forces terrestres est de 5.031 millions de francs, soit 35,7 % titre III des Armées et il marque une augmentation de 171 millions de francs sur 1969. Mais ces chiffres ne doivent pas faire illusion car cet accroissement correspond principalement à des mesures acquises (surtout majorations de rémunérations) ou à des mesures nouvelles à caractère obligatoire telles que la couverture des autorisations de programme d'entretien des matériels. En fait, le titre III ne comporte que 59 millions de francs de mesures nouvelles proprement dites. Si l'on tient compte des hausses économiques et des conséquences de la dévaluation, il est certain que le pouvoir d'achat de l'Armée de Terre a diminué et qu'en conséquence la gestion des chapitres « fonctionnement » et « entretien » restera très difficile.

On sait qu'en 1969, pour maintenir le budget dans des limites raisonnables malgré la hausse des rémunérations de 1968, il avait été décidé de bloquer, au niveau de l'année précédente, les crédits pour l'entretien et le fonctionnement (sauf l'alimentation) ; certains même avaient été diminués (carburants). Devant faire face, en 1970, à des charges nombreuses et inéluctables, l'Armée de Terre a dû limiter son effort tendant à améliorer l'entretien des personnels (eau, chauffage, masses) et à relever certaines allocations intéressant principalement l'instruction.

B. — LES EFFECTIFS

En ce qui concerne les effectifs, le budget a pris comme donnée de base le service à seize mois. Les effectifs budgétaires restent pratiquement stationnaires : 324.859 en 1970 contre 324.987 en 1969. Dans ces effectifs, les personnels de carrière représentent 36 % et les personnels du contingent 64 %. Les effectifs réalisés restent très voisins des effectifs budgétaires. Le tableau I (1) donne la répartition, par catégorie, des effectifs budgétaires.

(1) Voir annexes.

Il est toujours intéressant d'étudier la répartition fonctionnelle des effectifs de l'Armée de Terre. Le tableau II (1) indique la répartition prévue en 1970, très peu différente d'ailleurs de celle de 1969. Vous constaterez que près de 70 % des effectifs se trouvent dans les forces de manœuvre et d'intervention, les forces stationnées outre-mer et les forces du territoire et des commandements territoriaux. Sur le restant, plus de la moitié sont dans les écoles et les centres d'instruction tandis que l'infrastructure et les « divers » ne représentent que 48.859 personnes, alors que l'Armée de Terre assure certains services au profit des autres armées.

Il est donc particulièrement important de voir maintenus les effectifs de l'Armée de Terre, car toute diminution sensible ne peut se traduire, d'une manière ou d'une autre, que par la suppression d'unités de combat.

Nous traiterons, ici, le problème des engagements dans l'Armée de Terre. On sait que dans le cadre du service à douze mois, la couverture des besoins exigerait un courant d'engagements à long terme de 12.500 par an. La tendance actuelle est encourageante, puisque le chiffre de 10.765, atteint en 1968 sera certainement dépassé en 1969, où l'on peut espérer atteindre ou même dépasser 12.000 (6.000 pour le premier semestre).

Mais votre commission pense qu'il faudra reviser ces chiffres. Il se posera un problème quantitatif et qualitatif. Pour ce dernier, une réforme heureuse vient d'intervenir en instituant un système d'engagement au titre d'une spécialité. En ce qui concerne le nombre, nous croyons nécessaire de revaloriser, dès que cela sera possible, la condition des hommes du rang sous contrat et de prévoir de nouveaux postes budgétaires pour les personnels non-officiers sous contrat.

C. — LA SITUATION DES PERSONNELS

1° *Personnels de carrière.*

Toutes les mesures intéressant la situation des personnels sont regroupées à la section commune.

Nous vous renvoyons donc sur ce point à l'avis présenté par notre collègue M. Michel-Bokanowski.

(1) Voir annexes.

Votre rapporteur regrette qu'un effort plus substantiel n'ait pas pu être fait en faveur des sous-officiers, surtout en ce qui concerne le rattrapage promis des 13 points d'indice, alors que l'on constate qu'une rémunération insuffisante fait que, après qualification acquise, les sous-officiers les plus valables quittent l'armée. Il faut aussi améliorer la situation des personnels féminins de l'Armée de Terre.

2° Personnels du contingent.

Cette année encore, le prêt reste fixé à cinquante centimes, ce qui est dérisoire. Cette somme ne correspond absolument plus aux frais minimum qu'un appelé doit engager et le soldat français reste le plus mal payé d'Europe. Nous n'ignorons pas que le doublement du prêt, seule augmentation qui serait significative, représenterait une somme d'environ 50 millions de francs. Nous serions heureux d'avoir l'assurance du Gouvernement que cette mesure sera prise dès le prochain budget.

3° Personnels civils.

Les quelques mesures adoptées en faveur des personnels civils ont un caractère catégoriel et touchent, en particulier, le personnel enseignant. Elles ont un coût total négligeable :

— 5,1 millions de francs ont été inscrits pour régulariser les hausses des salaires, déjà intervenues, pour les personnels civils des F. F. A. ;

— 1,9 million de francs sont prévus pour l'application du décret concernant les primes de techniciens civils des transmissions.

D. — L'ENTRETIEN DES PERSONNELS

1° Alimentation.

Depuis le 1^{er} juillet 1969, le taux de la prime d'alimentation est de 4,42 F en Métropole et de 4,37 F aux F. F. A. Il est prévu un crédit de 5,7 millions de francs pour compenser les différences de taux de la prime en 1969. Il s'agit là d'une procédure habituelle.

Il nous semble que, dans l'ensemble, la qualité de l'alimentation est convenable bien que certaines garnisons isolées, où le taux d'absentéisme aux repas est faible, connaissent des difficultés certaines, atténuées du reste par l'intervention des fonds régionaux.

2° Eau.

Le taux de l'allocation d'eau est inchangé depuis 1960. L'augmentation du prix de cession et l'établissement en 1969 d'une taxe locale d'assainissement des eaux usées ont rendu la dotation très insuffisante et le crédit de 6,4 millions de francs inscrit au budget nous semble devoir mal couvrir les besoins. Il aurait sans doute fallu 10 millions de francs et l'effort devra être poursuivi dans le prochain budget.

3° Chauffage.

La prise en charge de bases U. S., la hausse des prix et la modernisation des casernements font que le crédit alloué pour le chauffage (7,5 millions de francs) n'atteint pas la moitié des besoins. Il sera nécessaire de trouver des ressources en cours de gestion et de prévoir, ultérieurement, l'augmentation des dotations.

4° Les masses.

Les masses d'habillement et des dépenses diverses ressentent la même gêne que les autres crédits d'entretien des personnels. Le crédit accordé à l'habillement ne permet pas de ramener le pouvoir d'achat de cette masse au niveau qu'il avait lors de la fixation de son taux actuel en 1968. En revanche, le taux annuel, par homme, de la masse des dépenses diverses sera relevé de 12,5 %, ce qui redonnera, en partie, aux chefs de corps les moyens financiers dont ils ont besoin pour assurer la « vie courante » de leur unité.

E. — L'INSTRUCTION

Il convient de mentionner le remarquable effort fait depuis plusieurs années par l'Armée de Terre pour l'amélioration de l'instruction, en particulier par l'emploi de matériels de simulation économisant des matériels de guerre coûteux.

Votre rapporteur note aussi avec satisfaction que le taux de la partie « Instruction » de la masse des dépenses diverses augmente

cette année de 25 %. Mais il y a encore beaucoup à faire en prévision du service d'un an qui entraînerait une augmentation du volume des personnels à instruire et sans doute une réduction du temps de formation individuelle qui devra être encore plus rationalisée et nécessitera de plus nombreux moyens d'aide à l'instruction et plus de carburant pour les unités.

Malheureusement, cet effort ne se fait pas sentir dans l'instruction des réserves. L'augmentation de 3,5 % des crédits pour l'instruction des réserves ne compense pas l'augmentation réelle des indemnités allouées aux réservistes qui est estimée à plus de 6 %. Il faut donc prévoir en 1970 une réduction du nombre de journées d'instruction, ce qui ne peut que diminuer la valeur de notre D. O. T. dont beaucoup d'unités proviennent de la mobilisation.

F. — ENTRETIEN DES MATÉRIELS

Le tableau III (1) montre l'évolution des dépenses d'entretien des matériels de l'Armée de Terre de 1965 à 1970.

On constate que la gestion de ce chapitre restera très serrée. En 1969, les crédits de paiement pour l'entretien des matériels étaient d'un volume comparable à ceux de 1968. Le blocage de crédits, au titre du fonds d'action conjoncturelle, décidé à la fin de 1969 rend encore plus utile un effort particulier dans ce domaine en 1970.

En fait, l'augmentation des crédits de paiement n'est que de 9 millions de francs et celle des autorisations de programme pour l'entretien « programmes » que de 28 millions de francs. Dans les deux cas, plus du double eût été souhaitable, et l'on sait que les économies sur l'entretien sont de celles qui, à terme, sont onéreuses. Ce régime d'austérité se traduira certainement par une limitation d'emploi des matériels et, par suite, par un certain ralentissement de l'activité des unités.

Nous regrettons que l'effort entrepris en 1969, avec 60 millions de francs d'autorisations de programmes, pour l'achat d'approvisionnements nécessaires aux matériels nouveaux (AMX 30 et hélicoptère de manœuvre) ne puisse être poursuivi l'an prochain.

(1) Voir annexes.

G. — CARBURANTS

En 1969, la dotation des carburants a subi un abattement réel de 7,3 millions de francs. Il convenait donc de rétablir un niveau d'approvisionnement plus conforme aux nécessités de l'instruction et du service. L'augmentation de 16,6 millions de francs (dont 4 millions pour les renforts outre-mer) améliorera la situation sans atteindre cependant le niveau de 1968, considéré comme une année normale, du fait de la hausse des prix de cession.

H. — ENTRETIEN DES IMMEUBLES

La prise en charge des bases U. S. sans allocation des crédits d'entretien correspondants avait fait passer le taux d'entretien moyen annuel de 4,90 F par mètre carré à 4,60 F en 1969.

La provision inscrite au budget permet de la remonter à environ 5 F, taux très inférieur à celui qui est admis dans le secteur civil (9 à 15 F).

CHAPITRE II

DEPENSES EN CAPITAL

Avant d'examiner le titre V du projet de budget des Forces terrestres pour 1970, il convient de dresser un bilan rapide de l'exécution de la deuxième loi-programme (1965-1970).

Par rapport au programme initial de novembre 1964, les dotations allouées à l'Armée de Terre ont été de 15,42 milliards de francs, alors que le montant des autorisations de programme inscrit était de 20,58 milliards, soit un abattement de l'ordre de 25 %. Il convient cependant de noter que les crédits du programme « Pluton » initialement inscrits au budget « Terre » sont passés à la Section commune et qu'une dotation de 200 millions de francs, non prévue au programme, a été allouée à l'Armée de Terre pour le réseau d'infrastructure des transmissions.

Pour tenir compte des possibilités financières, le programme initial a été révisé en mai 1966. Mais même par rapport à ce plan, réduit, les dotations ont été inférieures de 12 % aux crédits prévus alors que le coefficient de hausse des prix dépassait les prévisions initiales.

Les objectifs prévus pour la modernisation de l'Armée de Terre n'ont pas pu être atteints et ce retard a été aggravé par les hausses économiques depuis 1965.

Le schéma joint en annexe rend compte de cette évolution (voir annexes : tableau V).

A. — GÉNÉRALITÉS SUR LE TITRE V

Le projet de budget pour 1970 ne fait que confirmer ce retard et il est évident qu'il ne saurait servir de base à la troisième loi-programme.

En 1970, les autorisations de programme seront sensiblement du même volume qu'en 1969 : en regard de 3.386 millions de francs en 1969, elles doivent être, en 1970, de 3.424 millions, alors que la

dotation de 1969 avait été supérieure de 496 millions à celle de 1968. Cette reconduction du budget va entraîner, du fait de la hausse des prix, une certaine réduction des programmes en cours.

Les crédits de paiement du titre V augmentent de 9 % par rapport à ceux de 1969. Ceci permettra d'améliorer notablement la couverture des autorisations de programme par les crédits de paiement, ce qui est le fait d'une saine gestion, puisque cette couverture sera de 83 % contre 71 % en 1969. Elle reste cependant la plus faible des quatre sections du budget des Armées et permet de rattraper seulement une partie des retards accumulés.

B. — RÉPARTITION DES CRÉDITS DU TITRE V

Le tableau IV ci-joint (1) indique la répartition des crédits du titre V.

C. — PRINCIPAUX PROGRAMMES PRÉVUS EN 1970

1° *Armement atomique tactique* : « *Le Pluton* ».

Bien que les crédits concernant l'armement atomique tactique figurent à la Section commune, il faut mentionner ici l'effort tout à fait remarquable fait au profit du « Pluton », dont la possession est primordiale pour nos forces de manœuvre terrestres, car la seule mise en place de cet armement conditionne, en grande partie, la crédibilité de notre stratégie de dissuasion.

Le programme « armement atomique tactique » qui recouvre à la fois le « Pluton » et la bombe nucléaire tactique de l'Armée de l'Air a donc été jugé prioritaire. Le montant en autorisations de programme a presque doublé par rapport à 1969 et les crédits de paiement (mesure nouvelle) s'élèvent à 76 millions de francs.

On peut penser que le « Pluton » sera opérationnel en 1973. Cet effort, conjugué avec celui qui est maintenu en faveur de la mobilité de nos forces terrestres de manœuvre, fait que ce budget, qui apparaît par bien des points comme une simple reconduction, s'inscrit néanmoins parfaitement dans le cadre stratégique défini en 1958 et dont nous voyons se réaliser, peu à peu, les moyens.

(1) Voir annexes.

2° *Les crédits d'études.*

L'augmentation relativement modeste des crédits d'études, 20 millions de francs en autorisations de programme et 34 millions de francs en crédits de paiement, a nécessité des sacrifices pour conserver l'essentiel. Il a donc été décidé de mettre en sommeil certaines études, en particulier celle du « Hawk Helip » et du radar « Orphée », au profit des futurs blindés légers amphibies — le remplacement des AMX 13 étant en effet tout à fait prioritaire pour l'Armée de Terre — des missiles anti-chars et anti-aériens et des matériels de télécommunication de la nouvelle génération. Il est certain que, même dans les domaines prioritaires, le montant des crédits d'études est un minimum.

3° *Les fabrications d'armement.*

Le chapitre des fabrications d'armement, le plus important du titre V, voit son taux de croissance diminuer par rapport à l'année dernière. Il comporte 2.496 millions de francs d'autorisations de programme et 1.991 millions de crédits de paiement.

Ces crédits permettront de maintenir les fabrications essentielles et de lancer une première tranche de blindés légers.

La fabrication en série de l'hélicoptère de manœuvre est poursuivie et portera à 130 le nombre de ces appareils commandés au titre du deuxième programme alors que le complément de financement d'une première tranche de dix hélicoptères d'observation SA 341 est assuré.

Les chars AMX 30 continueront à sortir à la cadence de treize par mois, correspondant à l'équipement de deux régiments et demi par an. Fin 1970, 832 chars auront été financés, dont 143 à 60 %, et 486 fabriqués. Enfin, le budget assure le financement d'une tranche de dix chars de dépannage.

L'année 1970 verra le début du financement de l'industrialisation et la commande d'une première série de blindés légers « AMX 10 », dont la nécessité ne vous échappera pas. Ce blindé léger doit remplacer l'AMX 13 qui date de 1952 et qui, bien qu'amélioré par un armement plus puissant, ne correspond plus aux conditions du combat moderne : il ne peut pas, en parti-

culier, agir en zone nucléairement contaminée. Il est donc nécessaire de pourvoir à son remplacement mais, du fait de retards pris par le deuxième plan, les AMX 13 devront rester en service plus longtemps que prévu.

L'artillerie continue à se moderniser lentement. Quatre-vingts canons auto-mouvants de 155 seront mis en place fin 1969. Les crédits alloués aux munitions permettront le remplacement des munitions consommées à l'instruction et la constitution progressive des stocks de guerre pour les chars, les 155 auto-mouvants, l'arme collective légère ; il en sera de même pour le missile anti-char « Milan », dont la fabrication commence.

La cadence de sortie des véhicules de servitude reste la même, la tranche annuelle doit comporter 880 camionnettes Simca-Marmon, 1.100 Berliet (4 tonnes), 65 Berliet spéciaux et la fabrication de 50 véhicules spéciaux destinés à remplacer les Weasels arrivés à limite d'usure.

Le rythme de fabrication des matériels de télécommunication et des radars ne sera pas sensiblement ralenti. Seront poursuivies les fabrications des postes MF et BLU, dits de la troisième génération, et le financement de 16 radars de tir pour l'artillerie de campagne (RATAC), ce qui portera à 53 le nombre de ces matériels commandés sur 82 prévus, ainsi que le financement de 100 radars d'infanterie « Olifant », c'est-à-dire 219 appareils commandés sur 500 prévus.

Le Génie poursuivra la fabrication des matériels de pontage et d'organisation du terrain, soit 39 matériels Gillois, dont on connaît la valeur, 20 vedettes de pontage et un certain nombre d'excavateurs et de grues de pontage.

Notons pour l'armement léger le lancement d'une troisième tranche de 1.600 lance-roquette anti-chars de 89 millimètres.

L'équipement des forces de manœuvre en matériel de protection N. B. C. (1) se poursuit.

(1) « Nucléaire, biologique, chimique ».

4° *Fabrications d'habillement. — Couchage. — Ameublement.*

L'effort sensible fait ces dernières années dans le domaine des fabrications d'habillement, de couchage et d'ameublement ne pourra pas être poursuivi en 1970. Il faudra faire durer les matériels existants. En particulier, le nouveau paquetage et les effets de grand froid, ainsi que la nouvelle tenue des sous-officiers ne seront fabriqués qu'à cadence réduite.

5° *Infrastructure.*

Parmi les principales opérations qui seront lancées ou poursuivies en 1970, notons la poursuite de la modernisation des camps et en particulier le nouveau camp de Canjuers, qui sera le plus grand des camps français. Actuellement 32.000 hectares sur 34.000 sont en cours de cession à l'Armée de Terre, un camp provisoire a été établi avec des moyens militaires et les marchés des constructions définitives seront passés en 1970, bien qu'un blocage de crédits à la fin 1969 apporte un retard de l'ordre de six mois.

Les autres réalisations concernent :

- la modernisation des casernements anciens ; 50 seront complètement rénovés en fin de programme ;
- la poursuite de la construction des casernements neufs commencée depuis plusieurs années ;
- la construction de 650 à 700 chambres pour sous-officiers célibataires ;
- l'infrastructure opérationnelle, etc.

Nous constatons donc que, pour les dépenses en capital, l'année 1970 sera, dans bien des domaines, une année de simple reconduction ou d'attente. Les étalements de programmes décidés n'ont pas pour seul effet de retarder l'équipement des forces terrestres en matériels modernes, ils augmentent aussi les prix de ces matériels du fait des hausses économiques et votre rapporteur pense que l'on est arrivé à un plancher en dessous duquel la modernisation des forces n'aurait plus de sens.

Nous rappellerons, en conclusion, que ce projet de budget de 1970 est un des plus faibles de ces cent dernières années et que la France consacre à sa défense moins de 4 % de son produit national brut.

Cette faiblesse, compte tenu de la priorité accordée à la mise en place de notre Force nucléaire stratégique, est encore plus sensible pour les forces conventionnelles et, en particulier, pour l'Armée de Terre.

L'essentiel seul a été maintenu, mais il a été maintenu, et nous souhaitons que, dans le choix que nous aurons à faire lors de la discussion du troisième plan, nos forces terrestres soient maintenues à un niveau suffisant, car nous ne pouvons pas être certains, d'avance, de la forme d'un futur conflit s'il venait à se produire.

La France doit conserver une Armée de Terre nationale et ceci ne peut se faire que par le maintien de nos effectifs ; elle doit posséder une Armée de Terre moderne assurant la mobilité des forces de manœuvre et de la Défense opérationnelle du territoire dans un conflit qui se déroulera forcément en « ambiance nucléaire » (1).

Rien n'est sans doute perdu, mais il ne faut plus prendre de retard.

Sous le bénéfice de ces observations, votre commission vous propose de donner un avis favorable à la section « Forces terrestres » du budget des Armées pour 1970.

(1) C'est-à-dire entre belligérants dont l'un au moins puisse faire peser une menace nucléaire.

ANNEXES

TABLEAU I

Répartition des effectifs budgétaires par catégories en 1970.

Personnel de carrière.

Officiers	21.260
Sous-officiers	60.221
Hommes du rang	30.635
Personnel féminin	4.725
	<hr/>
	116.841

Personnel du contingent.

Sous-lieutenants et assimilés	985
Sous-officiers	6.932
Hommes du rang	200.101
	<hr/>
Total	208.018
	<hr/>
Total général	324.859

TABLEAU II

Répartition fonctionnelle des effectifs 1970.

Bases et forces stationnées Outre-Mer	11.300
Forces d'intervention et de manœuvre	155.700
Forces du territoire et commandement territorial	50.000
Ecoles et centres d'instruction	59.000
Infrastructure et divers	48.859
	<hr/>
	324.859

TABLEAU III

Evolution des dépenses d'entretien des matériels de l'armée de terre.
(En millions de francs.)

DESIGNATION	1955	1956	1957	1958	1959	1970 (projet).
<i>Crédits de paiement.</i>						
Matériel	160,6	160,7	160,9	164,4	184,5	199,3
Génie	21,7	22,7	21	20,1		
Transmissions	11	11	10,7	10,7		
Entretien commun (chapitre à programme)	331,7	306,7	315,5	322	322	324
Totaux	524,9	500,9	508,1	517,2	517,2	523,3
<i>Autorisations de programme.</i>						
Entretien commun	298	292,1	291,7	300,7	360	388

TABLEAU IV

Répartition des crédits du titre V.
(En millions de francs.)

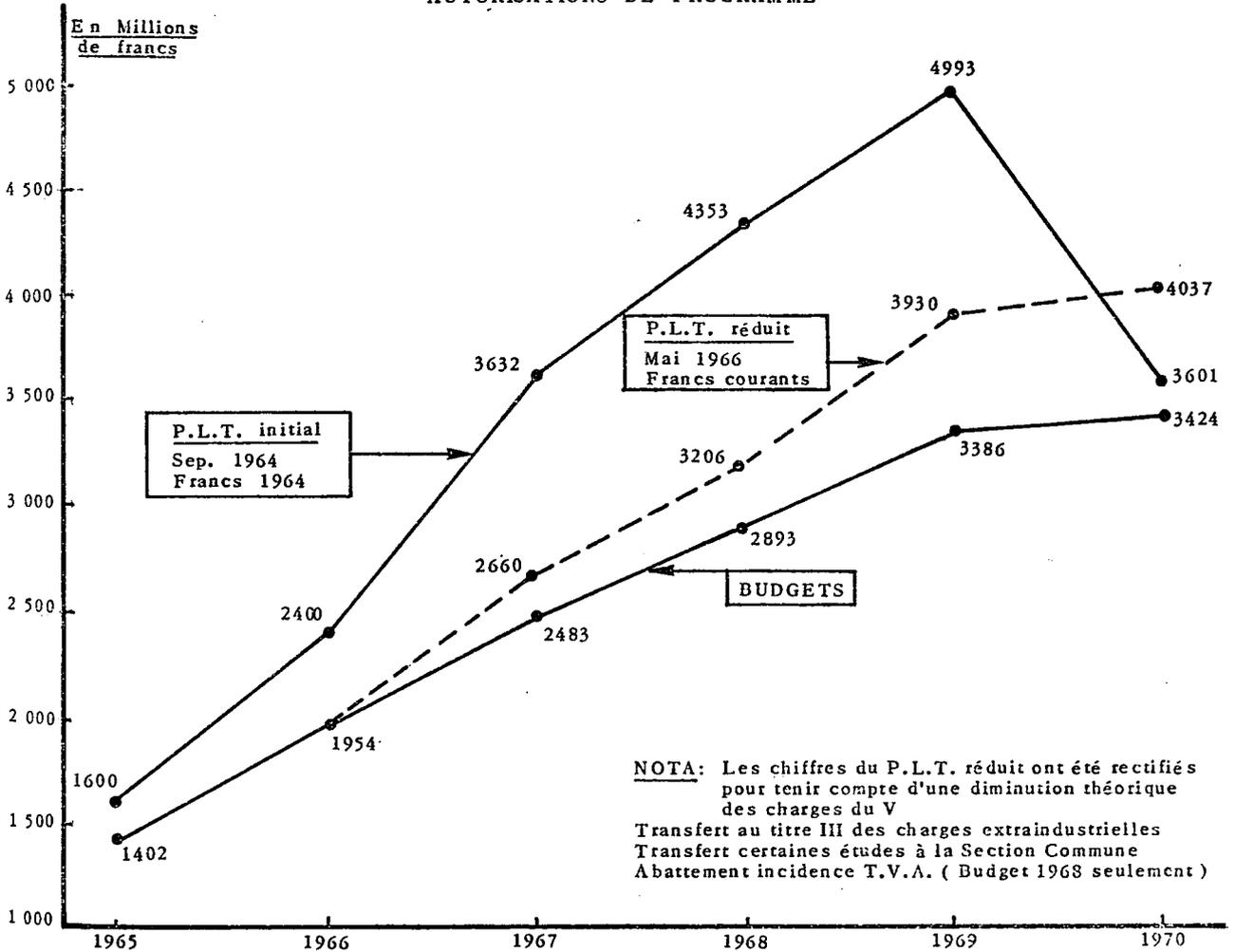
DESIGNATION	AUTORISATIONS de programme.		CREDITS DE PAIEMENT	
	Montant.	Pourcentage.	Montant.	Pourcentage.
Etudes	346	10,1	309	10,9
Investissements O. T. A. T.	1	»	2,5	»
Habillement - Ameublement..	215	6,3	190	6,7
Fabrication d'armements	2.496	72,9	1.991	70,1
Fabrications diverses	79	2,3	43	1,5
Infrastructure	287	8,4	304	10,8
Totaux	3.424	100	2.839	100

Ces chiffres et pourcentages ci-dessus ont été volontairement arrondis.

TABLEAU V

Comparaison des P. L. T. (1) et des budgets.

AUTORISATIONS DE PROGRAMME



(1) Plans à long terme.